



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **07-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 22 janvier 2014**

Le vingt-deux janvier deux mil quatorze , à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 09 janvier 2014

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 12

Présents : V.BELLE, Y BOULARD, S CIALDELLA, C COIGNÉ, C.DIDIER, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT, M MASTROMAURO, M REPELLIN, (Pv Mme GONNET), J TESSAIRE

Absents excusés :M. BAFFERT, A CARBONARI, J CARRIER, V GONNET, G JULLIEN, D ROUX

Secrétaire de séance : Valérie BELLE

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : PREVENTION

Validation de la convention tripartite entre le SIRD, le collège Pierre Dubois et les CEMEA pour la mise en place d'un dispositif de formation/information sur le projet « Communication et Médias » en direction des élèves des classes de 6^{ème}.

Rapporteur Christian COIGNÉ

Le Président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence « prévention », a inscrit dans son plan d'action, une démarche expérimentale d'accompagnement des « bons » usages d'internet et des réseaux sociaux.

En effet, de plus en plus, les équipes éducatives des établissements scolaires du second degré font le constat suivant : des « mauvais » usages d'internet et des réseaux sociaux naissent des comportements problématiques et parfois même délictuels.

Outre la croissance exponentielle que passent certains jeunes sur les écrans, les incidences et les répercussions sur leurs rythmes et leurs aptitudes cognitives, il semble de plus en plus fréquent que certains usages « déviants » d'internet et des réseaux sociaux soient la cause de conflits, de rumeurs, de brimades, de diffamations.

Dans tous les cas, ces « mauvais » usages, parfois lourds de conséquences, nécessitent et justifient un travail d'accompagnement, d'information et de formation en direction des élèves.

Les parents également seront associés à ce projet. En effet, certains connaissent mal l'outil informatique et ne sont donc pas en mesure d'accompagner les pratiques de leurs enfants autour de cet objet et de ce fait ne peuvent pas assurer leur rôle de premier préventeur.

Cette action, relative à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, sera mise en œuvre durant le 1^{er} trimestre de l'année civile 2014, au collège Pierre Dubois, au bénéfice des 5 classes des élèves de 6^{ème} du collège.

Elle est portée par le CESC (Conseil d'Etablissement à la Santé et le Citoyenneté) qui a proposé la mise en place d'un comité de pilotage dont la mission est de suivre la mise en œuvre de l'action et de l'évaluer. Cette instance sera pilotée par la coordination du CISPD Rive Gauche du Drac. Les apports pédagogiques ainsi que l'animation des séances de formation/information en direction des différents publics seront assurés par l'association des CEMÉA Rhône-Alpes. (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active).

Considérant :

Les objectifs de l'action :

- Permettre aux élèves de mieux maîtriser et utiliser les différents outils informatiques qui s'offrent à eux.
- Travailler la question de la communication au sens large.
- Mettre les élèves et les adultes en réflexion sur l'effet d'un usage massif et tardif de ces outils, du point de vue de la santé et des rythmes. Ex : effets sur les capacités cognitives.
- Redonner aux parents une place éducative « de contrôle et d'accompagnement » dans les processus d'utilisation de ces outils par leurs enfants.

Le Collège Pierre DUBOIS s'engage à faciliter les différentes interventions des intervenants des CEMÉA, en informant l'ensemble de l'équipe administrative et pédagogique du collège sur les objectifs de l'action.

Le SIRD s'engage à fournir aux CEMEA les moyens matériels nécessaires pour la bonne réalisation des actions de formations, convoque le comité de pilotage de l'action et fourni les comptes rendus des réunions. Le SIRD pilotera l'évaluation de l'action.

Les CEMÉA factureront leurs interventions au SIRD, à l'issu de l'action, pour la somme de :
1 580 €.

Le collège participera à la prise en charge de l'intervention des Ceméa à hauteur de 400 €.

-Le Comité, après en avoir délibéré

- AUTORISE le Président du SIRD à signer la présente convention.
- ADOPTE
- DIT que les crédits sont prévus au BP 2014, chapitre 011 , compte 611 , fonction 101

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Seyssinet-Pariset, le 23 Janvier 2014
Le Président
Christian COIGNÉ